



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM
À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

conformément à l'article 105.1 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, nous vous avisons que le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 seront déposés à l'assemblée ordinaire du conseil municipal qui se tiendra mardi, le 7 juillet 2020.

DONNÉ À DUNHAM, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT.

Nicole Gingras, trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nicole Gingras, trésorier de la Ville de Dunham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'hôtel de ville le 1^{er} juillet 2020 entre 9 h et 17 h, et par la diffusion dans l'édition du 1^{er} juillet 2020 du journal local Le Guide.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 26^e jour de juin deux mille vingt.

Nicole Gingras, trésorier